

RELANCE D'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N°DNCMP /.../F/2025-2026 RELATIF A LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES SYSTEMES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS DIX (10) ECOLES FONDAMENTALES ET TROIS (03) CENTRES DE SANTE.

I. PREMIÈRE PARTIE –PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Date de Publication : 25/11/2025
Date d'ouverture des offres : 15/12/2025

1. OBJET

La Direction Générale Responsable du Programme Energie lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour fournir et installer les systèmes solaires photovoltaïques dans dix (10) Ecoles Fondamentales et trois (03) Centres de Santé. Les fournitures seront livrées, déchargées et puis installés dans les entrepôts des Ecoles Fondamentales et Centres de Santé. Les caractéristiques du matériel commandé sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent DAOON et dans le bordereau des quantités et des prix en annexe.

2. ALLOTISSEMENT

Le marché est constitué d'un lot unique comme suit : Fourniture et l'installation des systèmes solaires photovoltaïques à :

- ECO.FO.RARO, ECO.FO.GAHWAMA de la commune Mugere et Ntahangwa de la Province BUJUMBURA ;
- ECO.FO.RUVUMU, ECO.FO.BIKINGI de la commune Mwaro et Gishubi de la Province GITEGA ;
- ECO.FO.RWIMBOGO, ECO.FO.NKOYOYO de la commune Muyinga de la Province BUHUMUZA ;
- ECO.FO.KINYANA, ECO.FO.BOMBA, de la commune Ngozi et Tangara de la Province BUTANYERERA ;
- ECO.FO.KIBANGU, ECO.FO.NDOBA III, de la commune Bururi et Vugizo de la province BURUNGA.
- CDS MUVUMU, CDS KIVUVU, CDS GASARARA de la commune Nyabiraba de la province BUJUMBURA.

3. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% sur fonds du budget Général de l'Etat sous la rubrique 42 00 001 00 4 21370 11 000 0434 04 « Électrification des centres de santé et collèges communaux par le système solaire photovoltaïque décentralisé + réhabilitation des systèmes installés » exercice 2025-2026.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridique, financière et technique requise au sens des articles 151, 152, 155 et 158 de la Loi n° 1/04 du 29 JANVIER 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi. **Les a.s.b.l ne sont pas autorisées à concourir.**

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la Loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale, à l'adresse ci-après :

**Secrétariat de la Direction Générale Responsable du Programme Energie
Avenue de la Revolution, 2^{eme} étage, B.P 745 BUJUMBURA
Tél : 22223888 / 22279497.**

Il pourra être obtenu au secrétariat de la Direction Générale Responsable du Programme Energie sur présentation d'un bordereau de versement de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000FBU)** non remboursables au compte général du Trésor N° CC 10003 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'Ordonnateur Trésorier du Burundi.

6. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les offres sous pli fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale Responsable du Programme Energie au **plus tard le 15/12/2025 à 9 heures précises.**

Elles porteront la mention suivante : « **Offre pour la fourniture du matériel solaire photovoltaïque et leur installation dans dix (10) Ecoles Fondamentales et trois (03) Centres de Santé, objet du DAOON N°DNCMP/330/F/2025-2026** ».

A n'ouvrir qu'en séance publique du 15/12/2025 à 9h30minutes.

7. VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite d'ouverture des offres.

8. LIEU ET DÉLAI DE LIVRAISON

Les fournitures du matériel seront livrées ,déchargées dans les entrepôts des lycées communaux. Ces entrepôts serviront de stock du matériel commandé à utiliser durant toute la période du projet.

Le délai de livraison des fournitures jusqu'au site est fixé à quatre **(4) mois calendriers au maximum** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Le délai d'exécution des travaux est fixé à deux **(2) mois calendriers au maximum** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Donc, le délai d'exécution global est de six (6) mois.

9. RENSEIGNEMENT

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Acheteur au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres.

10. GARANTIE DE SOUMISSION

- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **d'un million cent mille franc Burundais (1 100 000 Fbu)** et délivrée par une Banque ou une institution financière agréée établie suivant le modèle en annexe. L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse des offres.

11. DEPOT ET OUVERTURE DES PLIS

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale Responsable du Programme Energie au plus tard le **15./12./2025** à 9 heures.

L'ouverture des offres aura lieu le **15./12./2025 à 09 heures 30minutes** dans la salle des réunions de la Direction Générale Responsable du Programme Energie en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP.

12. LES CRITÈRES DE QUALIFICATION.

Le soumissionnaire sera qualifié si son offre est :

- Administrativement conforme ;
- Techniquement conforme ;
- Financièrement mois disante.

Fait à Bujumbura, le/..... /2025

**LE DIRECTEUR GENERAL RESPONSABLE
DU PROGRAMME ENERGIE**

Dr. Salomon MUGISHA.

